

Mode d'emploi

Demande de financement

CPF « entreprise non associée »

CPF

Activez votre compte !

Avant d'adresser votre demande de financement au Forco, il est impératif d'avoir activé votre CPF sur le site www.moncompteformation.gouv.fr en indiquant :

- le solde de vos heures DIF (Droit individuel à la formation) au 31 décembre 2014,
- les éléments liés à la formation demandée.

Forco

Frappez à la bonne porte !

Pour vérifier que le Forco est bien l'OPCA qui pourra financer votre formation, deux solutions :

- 1/ Cliquez [ICI](#) et indiquez le numéro de CCN (Convention collective nationale) de votre entreprise dans le champ prévu à cet effet.
- 2/ Envoyer le numéro de SIRET de votre entreprise, qui figure sur votre bulletin de paie, par mail à cpf@forco.org.

Nouveauté 2017

Prise en charge du permis B

Le permis de conduire B peut être pris en charge dans le cadre du CPF selon les conditions financières* suivantes : financement des coûts pédagogiques réels plafonnés à 750 euros hors taxe, dans la limite de 40 euros hors taxe par heure (pas de prise en charge des frais annexes).

*Les critères de prise en charge définis par le Conseil d'administration du Forco peuvent être modifiés à tout moment.

Vous êtes salarié dans une entreprise adhérente au Forco. Vous souhaitez mobiliser votre [Compte personnel de formation](#) (CPF) pour vous former, sans associer votre employeur et en dehors de votre temps de travail. La formation que vous avez choisie est bien éligible au CPF. Voici la marche à suivre.

Pièces justificatives

Pour garantir la prise en compte de votre demande dans les meilleurs délais, les documents ci-dessous doivent impérativement être transmis à cpf@forco.org :

- demande de prise en charge **datée et signée** (à télécharger [ICI](#)),
- **justificatif des heures DIF** au 31/12/2014 (attestation de l'employeur ou bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015) si 1^{ère} demande uniquement,
- **dernier bulletin de salaire**, ou **attestation d'activité** signé par l'employeur,
- **devis** de l'organisme de formation ou la **convention** de formation,
- **programme** de formation de l'organisme de formation,
- pour une **demande de prise en charge du permis B**, attestation sur l'honneur du salarié (à télécharger [ICI](#)).

Conditions de financement*

Coûts pédagogiques, frais de positionnement, d'évaluation, d'accompagnement VAE (Validation des acquis de l'expérience) :

Financement des coûts réels dans la limite de 45 euros hors taxe par heure.
Attention : règlement à l'organisme de formation exclusivement.

Abondement des heures CPF en fonction de votre niveau de qualification :

- **plafonnement des heures abondées à 2 fois le compteur d'heures CPF** engagées du stagiaire pour les niveaux de **qualification VI et V**, dans la limite d'un plafond de 50 heures,
- **plafonnement des heures abondées à 1,5 fois le compteur d'heures CPF** engagées du stagiaire pour les niveaux de **qualification IV à I**, dans la limite d'un plafond de 50 heures.

Frais annexes TTC (restauration, hébergement, transport entre le lieu de résidence et le lieu de la formation) :

- **restauration** : coût réel plafonné à 18 euros (23 euros en Ile-de-France),
- **hébergement** : coût réel plafonné à 100 euros (130 euros en Ile-de-France),
- **transport** : coût réel plafonné à 0,30 euros/km, incluant les frais de parking, de péage... Dans le cas d'une formation se déroulant hors France métropolitaine, la prise en charge des frais de transport est plafonnée à 500 euros.

Délai de traitement

- Le Forco s'engage à étudier votre demande dans un **délai de 20 jours**, à compter de la date de réception de votre dossier.
- Nous vous recommandons de ne prendre **aucun engagement financier avant d'avoir reçu l'accord de prise en charge du Forco**.

